

L'ÉGALITÉ

Placer au-dessus de toute préoccupation personnelle
le souci de la sincérité et de la justice. (Cte d'Haussonville)

Revue Politique et Littéraire

Paraissant le premier et le troisième jeudis de chaque mois

ABONNEMENTS :

Canada . { Un an..... \$0.60
Six mois..... 0.35
Trois mois..... 0.20
Pour l'étranger, 5c en sus par trimestre.

DIRECTEUR : WILFRID GASCON

à qui doivent être adressés lettres, mandats, &c.

Les abonnements en retard paient une taxe additionnelle de 10 cents. La Newspaper Collection Agency est chargée régulièrement par nous de percevoir à notre compte ces abonnements arriérés.

Administration à SAINT-JEROME, -- (Terrebonne) -- Bas-Canada.

L'ÉGALITÉ suspendra pour un temps indéterminé sa publication.

Si notre journal ne doit plus reparaitre, nous rendrons consciencieusement les quelques avances qui nous ont été faites.

Et nous pressons, nous adjurons ceux qui nous doivent des arrérages --- c'est-à-dire la plupart de nos lecteurs, --- de nous faire parvenir chacun sa petite part.

Le directeur-gérant,

WILFRID GASCON.

C'est trop roide!

J'ai toujours eu l'idée bien arrêtée, et fortifiée depuis par les événements, que M. Esterhazy ne valait pas cher; car je suis de ceux qui sont contre Dreyfus sans être pour cela les admirateurs d'Esterhazy ni même de M. du Paty de Clam.

On peut parfaitement croire que Dreyfus est un traître, sans être obligé d'admettre que M. Esterhazy égale La Tour d'Auvergne, et que du Paty de Clam remplace le chevalier d'Assas.

Mais je n'éprouve aucun besoin de voir

un traître en Esterhazy et un juge militaire inique en du Paty de Clam.

Je serais même ravi d'apprendre qu'Esterhazy n'est pas l'auteur des lettres infâmes et déshonorantes adressées à Mme de Boulancy, question qu'il a toujours eu soin de ne pas éclaircir.

Mon bonheur ne serait pas moins grand s'il établissait, une fois pour toutes, qu'il n'entretenait pas des relations plus que suspectes avec l'attaché allemand et avec l'attaché militaire italien.

Enfin, ma satisfaction serait complète si, d'aventure, je voyais M. Esterhazy, d'une part, et M. du Paty de Clam, de l'autre, sortir de leur terrier et citer en justice, devant la pleine et éclatante lumière des assises, les dreyfusards qui, depuis des mois et des mois, les traînent dans la boue et les traitent impunément d'espions, de traîtres et de faussaires.

Car il est vraiment inouï, prodigieux, que le gouvernement de M. Brisson, tout comme le gouvernement de M. Méline, néglige absolument son devoir envers l'armée entière, envers nous tous, en ne couvrant pas franchement M. Esterhazy et M. du Paty de Clam, s'ils sont irréprochables, ou bien en ne les abandonnant pas à la vindicte publique, s'ils sont suspects.

Et c'est une honte, c'est une infamie de voir deux officiers supérieurs injuriés, salis, souillés chaque matin par la presse juive, sans que l'on ait le courage de les défendre ou la loyauté de les réprover.

Mais cet étonnement devant une pareille confusion morale, devant toutes ces contradictions inexplicables, en face d'une attitude gouvernementale aussi lâchement indécise, n'est rien, je le reconnais, à côté de

la mise en liberté d'Esterhazy et de la demoiselle Pays.

La question se pose naturellement, en effet, de savoir pourquoi diable on les a mis en prison, pendant plus d'un mois, puisque finalement on en est réduit à les relâcher?

Dans quel drôle de pays vivons-nous donc, et quelle étrange civilisation est la nôtre, pour que deux individus puissent être arrêtés sous une accusation infamante, retenus au secret trente-cinq jours et rendus à leurs occupations, parce que, dit-on, on n'a rien trouvé contre eux?

Il est vrai que le juge d'instruction Bertulus, qui a examiné l'affaire, affirme le contraire et qu'il a relevé des charges suffisantes pour accabler les prévenus.

Cette affirmation du juge offre sa gravité.

Et on peut se demander quel intérêt supérieur et inavoué, le gouvernement avait donc à arracher Esterhazy des griffes de l'instruction?

Serait-il vrai, comme on le dit couramment et tout haut, qu'Esterhazy a menacé de parler et qu'on a eu peur?

La vérité est peut-être là.

Quoi qu'il en soit, je persiste en mon ahurissement, que je mets toujours sur le compte de l'ardeur du soleil.

Je continue de ne pas bien saisir comment il se fait que Bertulus, le juge d'instruction, se promène tranquillement au bord de la mer et hume la brise salée, s'il a réellement et durant un mois maintenu un innocent dans les fers.

Car enfin, ou le couple Esterhazy-Pays était coupable ou il ne l'était pas?

S'il l'était, pourquoi le relâche-t-on?

S'il ne l'était pas, le devoir strict est de révoquer le juge Bertulus, qui n'est alors

qu'une affreuse canaille, et une canaille dangereuse, qu'on ne doit pas plus laisser vagabonder qu'un chien reconnu enragé.

Bertulus, le juge, et Esterhazy, l'emprisonné, ne sauraient avoir raison tous les deux, l'un d'avoir fait coffrer Esterhazy, et l'autre d'être proclamé blanc comme neige.

L'un des deux est forcément criminel : ou le juge, ou l'accusé.

Il est inadmissible qu'ils aient raison chacun de son côté, et qu'ils puissent se rencontrer à une table de café, sans que l'un demande des comptes à l'autre et le proclame une fripouille.

C'est pourquoi je ne verrais aucun inconvénient à la mise en liberté d'Esterhazy, si cette mise en liberté avait pour résultat logique le châtement de Bertulus !

Mais tous les deux ayant raison, ça non, c'est trop roide !

PAUL DE CASSAGNAC.

(Dans l'Autonité, 27 août 1898.)

Un incident

Lettre de Mgr Langevin à l'Écho de Manitoba

Archevêché de Saint-Boniface,

St-Boniface, le 17 sept. 1898.

A Monsieur le Rédacteur de L'ÉCHO DE MANITOBA.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Vous trouverez ci-inclus une lettre de Sa Grandeur Mgr l'Archevêque de St-Boniface. Il vous prie de vouloir bien la publier dans le prochain numéro de votre journal L'ÉCHO DE MANITOBA.

Bien à vous,

ARTHUR BÉLIVEAU,
Prête, Secrétaire.

A Monsieur le Rédacteur de L'ÉCHO DE MANITOBA.

MONSIEUR LE RÉDACTEUR,

Il est de mon devoir de protester hautement contre les prétendues « Foudroyantes Révélation » publiées dans votre journal à la date du 15 courant.

Il me semble qu'une étude plus sérieuse des faits vous aurait fait trouver deux documents importants qui établissent les faits sous leur vrai jour, et qui justifient pleinement l'Hon. Sénateur Bernier alors surintendant de l'Instruction publique d'avoir mis de côté un fonds de réserve. Le premier document est un discours de l'Hon. James E. P. Prendergast, prononcé à la chambre des députés de Winnipeg le 10 et 12 mars 1890, (vid. p. 7), et le second est le remarquable travail de feu Mgr Taché, intitulé : « Une page d'histoire des Ecoles de Manitoba », (page 72). On y lit à la page 72. « Le Gouvernement de Manitoba avait des

milliers de piastres....., à côté de lui et sous lui se trouvait la section catholique du Bureau d'Education qui, à force d'économies et même de sacrifices, s'était fait un fonds de réserve conformément à la loi qui disait à l'article 90, « chaque section du Bureau pourra réserver pour des cas imprévus une somme qui n'excèdera pas dix pour cent de la part de son appropriation. »

Et c'est en face de cette assertion si claire, si nette du vénérable et à jamais regretté Mgr Taché que vous osez dans un journal français, supposé catholique, accuser faussement un honorable membre du Sénat, catholique comme vous et dont l'honnêteté et la parfaite honorabilité sont au-dessus de tout éloge et à l'abri de tout blâme.

Vous allez même jusqu'à faire planer un nuage au-dessus de la Section Catholique du Bureau d'Education. Est-ce ainsi que vous tenez compte des recommandations du Souverain Pontife dans sa mémorable Encyclique « Affari vos, » « Que nul donc ne perde de vue les règles de la modération, de la douceur et de la charité fraternelle, que nul n'oublie le respect qu'il doit à autrui. » (Page 16).

Faudra-t-il admettre que les grands journaux étrangers à notre foi et à notre nationalité, ont davantage le sentiment de la justice et des convenances, et le désir de la paix ?

Il m'est pénible, Monsieur le Rédacteur, d'avoir à refuser et répudier votre journal qui ne peut être l'écho d'aucun groupe d'hommes amis de la justice et de la concorde, d'aucun parti politique soucieux de l'honneur et du droit. Je laisse à d'autres de faire connaître au public d'une façon plus complète la fausseté des assertions scandaleuses de votre journal.

J'espère, Monsieur le Rédacteur, que vous cesserez cette agitation malsaine et que vous travaillerez désormais à faciliter l'œuvre d'apaisement, entreprise par tous ceux qui veulent le bonheur et la prospérité de notre jeune pays.

Veillez croire, Monsieur le Rédacteur, à mon désir de vous faire du bien.

† ADELARD,

O. M. I.,

Archevêque de Saint-Boniface.

La leçon pratique à retirer de l'intervention insolite de Mgr Langevin dans le débat, est qu'un journal n'a pas le droit de critiquer et de dénoncer l'administration d'un fonctionnaire public payé par le peuple, du moment que ce fonctionnaire est l'ami d'un prélat.

Une poignée de coquilles pêchées dans quelques journaux :

« M. A... vient d'être dévoré (décoré) par le bey de Tunis ; nous lui adressons nos félicitations. »

« Le roi de Siam et sa suite ont été logés dans le même local (local). »

« L'année sera bonne pour le cidre ; les pompiers (pompiers) sont partout couverts de boutons magnifiques. »

« M. le Maire a réuni le conseil municipal pour délibérer (délibérer) sur la question- »

« Notre nouveau préfet est risible (visible) tous les jours de 2 à 5 heures. »

Ouf ! arrêtons-nous. Nous serions vite à bout de farces... pardon ! de forces.

Dernière Correspondance

ENTRE I.E

Cardinal Barnabo et M. Dessaulles

(Suite)

Quelle était donc la vraie raison du refus d'indiquer les livres ? La voici, et soyez sûrs qu'il n'y en avait pas d'autre : ON N'OSAIT PAS nous dire : « Retranchez Dumoulin, retranchez Pothier, retranchez Montesquieu, retranchez de Thou, retranchez Sismondy, retranchez Lamartine, retranchez les économistes, retranchez les plus grands géologues de l'époque ! On comprenait que le rire, même des catholiques, eût été trop grand. On a donc préféré rester dans les généralités, qui ouvrent moins les yeux de la masse que les particularités, où l'esprit qui anime perce trop.

N'osant pas dire franc et net ce que l'on voulait, on s'accrochait au premier prétexte venu pour mieux voiler le vrai but où l'on tendait, mais que l'on ne voulait pas explicitement déclarer.

Et ce qui me paraît mettre hors de doute la rectitude de mon point de vue, c'est l'absence de toute décision sur cette question des livres dans le décret de l'Inquisition de juillet 1869. Or n'a pas non plus osé dire, dans ce décret, comme vous le verrez plus loin, qu'un catholique ne pouvait plus être membre d'une association publique incorporée qui possède des livres à l'index. Comment l'eût-on fait pour nous quand on le permet partout ? Voilà pourquoi l'on a habilement, sinon très loyalement, tourné la difficulté, n'en disant pas le plus petit mot dans le décret et soulevant une nouvelle question sans nous le dire, ce qui facilitait singulièrement la condamnation puisqu'on nous enlevait toute possibilité de nous défendre.

Les censures furent donc maintenues contre les catholiques de l'Institut parce que le corps ne retranchait pas des livres que l'on refusait péremptoirement d'indiquer ?

Voilà comme l'on entend la justice et comme l'on pratique le devoir dans certains évêchés.

— Je vous excommunie, disait Sa Grandeur, parce qu'il y a du poison dans votre bibliothèque.

— Alors, Monseigneur, voulez-vous bien montrer où est ce poison ?

— Non, certes, je ne vous le montrerai pas. Mais rappelez-vous que si vous ne l'ôtez pas je n'en maintiens pas moins mes censures !

Et voilà ce que l'on habitue notre population à regarder comme de la conscience !

Nous avons donc interjeté appel à Rome. Une requête en date du 16 octobre 1865 fut

adressé au Pape, signé par dix-sept membres de l'Institut, parmi lesquels se trouvait notre regretté confrère Guibord qui témoignait bien par cette démarche de ses sentiments catholiques, ce qui n'a pas empêché qu'on a défendu à sa dépouille mortelle l'entrée d'un cimetière non béni ! acte que j'invite nos adversaires à concilier avec le plus simple bon sens.

Notre requête était accompagnée d'un mémoire au cardinal Barnabo, préfet de la Propagande, exposant notre point de vue de la difficulté. Plusieurs mois s'écoulaient, et pas même d'accusé de réception, quoique je l'eusse formellement demandé dans mon mémoire. J'écris enfin pour savoir si l'on a reçu les papiers. Ma lettre était datée du 15 juin 1866, huit mois après l'envoi de nos papiers. Alors on se réveille enfin, et le cardinal Barnabo me répond la lettre suivante traduite, de l'italien :

Très illustre Monsieur,

J'ai reçu depuis quelque temps la pétition envoyée en votre nom et au nom des paroissiens catholiques de l'Institut canadien, au sujet de quelques difficultés avec Mgr de Montréal, et aussi tous les papiers qui regardent cette affaire ; comme aussi une réclamation faite par vous personnellement contre un jugement porté par ce Prélat sur un écrit de vous relatif aux difficultés du susdit Institut.

Appréciant comme je le fais, d'un côté les bonnes dispositions montrées par vous et les autres requérants, et reconnaissant d'autre part les qualités du zélé pasteur, je m'étais flatté que, les faits une fois éclaircis, toute la difficulté aurait été arrangée de manière à ce qu'il ne restât aucune raison de plainte.

Voyant donc, par votre lettre en date du 15 juin, que l'on n'est point parvenu au résultat désiré, j'ai écrit à Mgr l'Evêque pour l'inviter à me faire connaître ses raisons sur la double question.

J'attends donc la réponse de ce prélat, après laquelle je m'empresserai de répondre à la question.

En attendant, je vous souhaite de la part de Dieu toutes sortes de biens.

De votre Seigneurie,

Le très dévoué,

AL. BARNABO, Préfet.

Rome, à la Propagande, 24 juillet 1866.

(A suivre)

Ce qu'était l'esclavage

Les abominations de la traite semblaient choses naturelles aux blancs qui en tiraient profit. Il faut lire le récit, froidement rapporté dans les ouvrages spéciaux (*Guide pour la conduite des habitations de cultures*), si l'on veut comprendre la survivance des haines de la couleur, aux colonies, haines avivées par l'instruction des masses autrefois déshéritées, et rendues plus actives par l'élévation subite

de ces masses à tous les pouvoirs publics. On parle du recrutement et de l'entretien d'un troupeau de nègres comme de la formation et de la conservation, selon les moyens les plus avantageux, d'un troupeau d'animaux quelconques.

Écoutez Ducœurjoly, « ancien habitant de Saint-Domingue » (*Le « citoyen » Ducœurjoly, « ancien habitant de Saint-Domingue », ruiné par les événements survenus dans cette île, a laissé un livre des plus curieux à consulter sur la vie coloniale ; Manuel des habitants de Saint-Domingue, Paris, an X. J'emprunterai d'autant plus volontiers à cet ouvrage qu'il est devenu fort rare, même dans les bibliothèques de nos colonies.*) Voici comment il apprend aux novices « les moyens les plus généralement employés pour se procurer les nègres nécessaires à la culture ».

Le premier moyen et le plus productif est l'enlèvement : « ces enlèvements sont faits, ou par les marchands noirs, qui vendent par échange aux Européens leurs compatriotes qu'ils surprennent, ou par les Européens eux-mêmes. » La manière de procéder est simple. Quelques-uns se cachent dans les forêts ou près des routes, attendant le voyageur sans défiance, comme le chasseur attend la proie timide ; d'autres se mettent en embuscade dans les champs de riz, et enlèvent les oiseaux qu'on y place pour chasser les oiseaux ; il y en a aussi qui se tiennent près des sources d'eau et saisissent tous les malheureux que la soif force d'y venir se désaltérer, ou près des baies, afin d'y surprendre ceux qui y pêchent pour leur nourriture. Mais le poste le plus avantageux est dans les prés, lorsque l'herbe est haute, ou à côté d'un sentier qui communique d'un village à l'autre. . . . Des canots remontent les fleuves jusqu'à deux cents lieues de la côte afin d'y procéder à des razzias ou pour ramasser les esclaves déjà capturés et tenus en réserve par des affidés. Le second moyen pour se procurer des esclaves c'est d'allumer la guerre entre les souverains de la Guinée. Ces princes, ainsi que ceux d'Europe, souvent ambitieux et jaloux, brûlent d'accroître leur territoire, leurs revenus et leur pouvoir. Cette ambition suscite des guerres meurtrières et les vaincus qui échappent à la mort sont condamnés à l'esclavage. Les princes qui entreprennent ces escarmouches, car on ne peut leur donner d'autre nom, ne sont pour l'ordinaire que des chefs de tribus. Tant qu'on ne leur commande pas d'esclaves ils sont en paix. Arrive-t-il des vaisseaux ? Ils marchent aussitôt à la conquête de quelques cantons, brûlant les villes, sacquant les campagnes, et emmènent captifs tous les habitants, à moins que, victimes de leur cupidité, eux-mêmes ne deviennent la proie du traitant qui devait les enrichir.

Le troisième moyen vaut les deux précédents. Il consiste « à exciter plusieurs souverains contre leurs propres sujets ». On propose à ces princes d'échanger une cargaison d'Europe con-

tro des esclaves : ils envoient aussitôt des troupes contre des villages, les brûlent et chargent de chaînes leurs habitants. . .

Le quatrième moyen est plus ingénieux : c'était de « faire substituer aux anciennes pénalités pour les crimes ou les délits, parmi les nations noires, la peine unique d'être réduit en esclavage et vendu. Le procédé ne suffisait pas pour satisfaire la cupidité des souverains de la Guinée, ils ont multiplié les crimes pour multiplier les coupables ; ce n'est pas encore assez, ils ont fixé des gradations subtiles dans les délits, afin d'en établir dans les punitions ; ils ont statué que les forfaits graves coûteraient la liberté non seulement aux coupables, mais à tous les mâles de sa famille, mais à sa famille entière, mais à ses amis et aussi loin qu'il leur plairait d'étendre la rigueur despotique ». On vend aussi les débiteurs insolubles et, sur la côte, plusieurs marchands ont des réserves d'enfants, qu'ils élèvent pour en trafiquer, « dès qu'ils sont parvenus à l'âge du travail ».

Ces malheureux, que des traitants acquièrent de la première main, pour un morceau d'étoffe, un sabre, un pistolet ou quelques bouteilles d'eau-de-vie, vaudront, au port de destination, jusqu'à 1,500 ou 2,500 livres. Mais avant d'arriver, que de misère ils auront eu à supporter, quelles épouvantables hécatombes ils auront fournies à l'insatiable avidité des blancs ! Il y a la marche des convois de leur point de formation vers la côte, la lourde entrave au cou et aux pieds, sous le soleil, la pluie, les coups des conducteurs ivres et abrutis ; puis le parcage sans abri, parfois sans nourriture, au milieu des marais en attendant l'embarquement. A bord, redoublement de souffrances. On entassait les esclaves dans des faux-ports sans air ni lumière, où ils ne pouvaient se tenir debout ni même bouger ; on s'inquiétait peu des provisions : on a vu des convois périr faute d'eau ; la ration était exigüe et de mauvaise qualité presque toujours composée de salaisons avariées (à ceux qui refusaient de manger, on approchait de la bouche une pelle rougie au feu, en menaçant de les en brûler ou de leur faire avaler des charbons ardents). La mer devenait-elle mauvaise, les moindres ouvertures étaient formées ; le faux pont n'était plus qu'un foyer de miasmes horribles où se joignaient, aux odeurs dégagées des corps entassés, celle des vomissements provoqués par le roulis, des déjections des malades incapables de remuer, etc. Et quand le calme revenait les captifs étaient torturés au souvenir de la patrie et de la famille à tout jamais perdues pour eux, par l'appréhension du sort qui les attendait (les nègres croyaient généralement qu'on les achetait pour les manger). On a beau leur dire (touchant intérêt !) qu'on les mène dans un charmant pays et leur débiter d'agréables mensonges, ils n'y ajoutent aucune foi ; ils se chagrinent et se laissent souvent mourir de désespoir. (Quelle mauvaise grâce !

Le convoi arrive au port bien réduit, mais

encore riche de profits pour l'armateur ou le capitaine. La vente est annoncée. « L'esclave des deux sexes est alors exposé nu aux regards des personnes qui veulent en acheter, afin qu'elles puissent juger si les sujets sont bien conformés et n'ont point de maux cachés. » Le nègre âgé de dix-huit à vingt ans se payait ordinairement 2,400 livres (la valeur diminuait à mesure que l'âge était plus avancé), le négroillon de douze à seize ans 1,600 livres, l'enfant de huit à douze ans 1,200 ; les négresses coûtaient presque aussi cher que les hommes : celles qui avaient des enfants âgés de cinq à six ans ne pouvaient être vendues séparément (non point par charité, l'on ignorait ce sentiment-là dans le monde des exploiters qui traitaient le noir en vile bête de somme, mais pour assurer la conservation d'un produit, plus tard susceptible d'une bonne vente).

Puis venaient la répartition sur les habitants, l'apprentissage du travail forcé sous le fouet toujours levé du commandeur, les souffrances physiques et morales de toutes sortes chez les mauvais maîtres, cruels ou insouciantes de la pitié, dédaigneux d'un code qui leur paraissait empreint de trop de douceur envers l'esclave (!) et d'ailleurs assez puissants, au milieu des leurs, pour être assurés de l'impunité, même après un crime ; chez les bons, l'oubli par l'abrutissement. (Et l'on osait soutenir que le nègre aux colonies était plus heureux esclave que libre, que son sort était préférable à celui d'un grand nombre de paysans ou de nos ouvriers, déclaration doublement infâme et à la honte des gouvernements, car elle visait à consacrer la théorie du bonheur des masses par la soumission docile à une caste de privilégiées et elle avouait que le prolétariat métropolitain était pire que l'esclavage colonial.

A. CORRE.

(Nos Créoles, pages 24-29 ; librairie Albert Savine, éditeur, 12, rue des Pyramides, Paris.)

Trop tard !

Il n'y a plus de doute. La lumière qui, chaque jour, jaillit par les fentes du boisseau les affole. Et les voici acculés à la vérité ou à la violence. Il faut qu'ils choisissent. Pas d'autre alternative désormais — car ils ne comptent plus, j'imagine, nous imposer le silence — que celle-ci : ou confesser leur crime, ou bien frapper. La confession publique d'un crime suppose de la noblesse, de l'héroïsme, de la grandeur d'âme. Ils frapperont donc. C'est plus facile et cela convient mieux à leur genre de beauté morale. D'ailleurs, tout les y pousse. Le meurtre est dans l'air. Voilà huit mois qu'on prêche l'assassinat, au nom de la patrie, qu'on l'exulte, qu'on le glorifie au nom de Dieu ! Le soldat l'appelle et le moine le bénit. Il a conquis la rue ; il domine les prétoires de justice et les temples de religion, hurlé dans la presse, protégé par toutes les puissances gouvernementales, sociales et divines. Et les bandes sont là, prêtes à se ruer sur quiconque ose-

ra encore affirmer un idéal, opposer la vérité au mensonge, le droit au crime, crier la justice.

Ce n'est pas un cauchemar ; c'est bien la réalité. L'autre jour à Versailles, j'entendais des généraux causer entre eux. On ne peut pas dire qu'ils conspiraient et que je les espionnais. Ils parlaient très haut, car à quoi bon se gêner à quoi bon dissimuler des sentiments avoués, devenus publics et que tout encourage ?

— Il faut cogner, disait l'un.

— Tant qu'on n'aura pas cogné, nous en serons toujours au même point ! disait l'autre.

— Oh ! si l'on avait cogné il y a six mois ! regrettaient un troisième.

Et le quatrième — car ils étaient quatre — s'impatientant :

— Quand donc cognera-t-on à la fin ?

Dans les tribunes, deux officiers se montraient le général Billot, assis au banc des témoins. Et telle fut — ô respect de l'armée ! leur conversation :

— C'est ce misérable qui est la cause de tout.

— Un traître !

— Un bandit !

— Un vendu !

— Il faudrait le pendre !

— Le fusiller !

S'il était venu déclarer à la tribune : « Eh bien ! oui, Dreyfus a été *illégalement*, mais justement condamné ! C'est sur ordre, et je m'en vante !... Maintenant, qu'on nous fiche la paix... Et le premier intellectuel qui bouge, nous cognons dessus ! » Il n'y aurait plus rien.

— Parbleu, on aurait cogné... Et tout serait fini aujourd'hui !

— Enfin, qu'attend-on pour cogner ?

— Il faudra bien finir par cogner !

Cogner !... Cogner !... On n'entend que ce mot bref, héroïque, fraternel ! C'était, je vous assure, d'une grande beauté humaine ;

Et ils cogneront !

Qui donc les arrêterait de cogner ?

Est-ce M. Félix Faure qui, dans sa vanité imbécile de cerceux parvenu, ne veut pas comprendre qu'il sera la première victime de la révolution militariste, et qu'on le chassera, brutalement, à coups de sabre de cet Elysée où il croit se maintenir par la force du mensonge et de l'iniquité ?

Est-ce M. Brisson qui a tout abandonné, tout renié, tout trahi, tout livré et qui de concession en concession, de recul en recul, de chute en chute, en arrivera facilement à mettre de la proscription, de l'exil et du sang sur sa honte ?

Est-ce M. Bourgeois qui, sous le règne du démocrate Cavaignac, non content de chasser la Justice de ses actes, en veut rayer le mot du langage de France et qui, sans hésitation, avec cette élégance si moderne qu'on lui connaît, sacrifie à la haine insatiable des prédicateurs de meurtre, les plus nobles, parmi les hommes de notre pays ?

Est-ce la Chambre qui a donné toute la mesure de son aplatissement... la Chambre, réunion d'esclaves trembleurs et de pâles affranchis, qui, du premier jour, s'est vouée au mépris même comme ses votes, au mépris de ceux-là mêmes aux pieds de qui elle apporta sa soumission... la Chambre qui a marqué, elle-même, la place où viendra bientôt l'atteindre le coup de botte du dictateur triomphant ?

Est-ce le peuple, troupeau aveugle, indolent bétail, à qui les larges saignées n'ont rien appris et qui, roulé de Boulange en Cavagne, de pitres en bourreaux, machines à bulletins, chair

à menaces, se laisse mener, ô Pellieux, à ta boucherie, comme toujours ?

Est-ce la loi ?... Il n'y a plus de loi !... Est-ce le juge ?... Il n'y a plus de juge...

Qui donc les arrêterait ?

Ils sont les maîtres et l'heure est venue. Et le Gaulois qui, parmi les excitateurs de révolte et les conseillers d'assassinat, se montra le plus cynique et le plus violent, l'a proclamé : « Il faut que cela finisse dans la rue. » Traduissez : « Il faut proscrire, assommer, mitrailler ceux qui pourraient nous gêner dans l'exercice de nos petits talents de société. »

Ils sont les maîtres, et ils se croient couverts par la France, car la France, pour eux, c'est cette bande salariée de deux mille coupe-jarrets et camelots qui la terrorisent de leurs hurlements sauvages et de leurs cris de mort... Soldats en casquette des Drumont et des Meyer, porte-litères des Rochefort et des Déroulède, sacristains des Dulac et des Didon, ils ne crient que parce que nous nous taisons, ils ne sont forts que de notre silence.

Es-ce que vraiment nous allons nous laisser fermer la bouche et tordre le cou par ces mercenaires du crime, auxquels se joignent, par ordre, les ordinaires policiers préparateurs de guerre civile, amorceurs de coups d'Etat ?

Est-ce qu'il ne va pas se lever, enfin, du fond des consciences indignées, un cri immense de protestation ?

Est-ce que de tous les points de la France, professeurs, philosophes, savants, écrivains, artistes, tous ceux en qui est la vérité, ne vont pas, enfin, libérer leur âme du poids affreux qui l'opprime ? Est-ce qu'ils peuvent continuer à vivre dans cette angoisse perpétuelle, dans ce remords, dans ce cauchemar de n'oser pas crier leurs certitudes et confesser leur foi ?... Et, devant ces défis quotidiens portés à leur génie, à leur humanité, à leur esprit de justice, à leur courage, ne vont-ils pas, enfin, comprendre qu'ils ont un grand devoir... celui de défendre le patrimoine d'idées, de science, de découvertes glorieuses, de beauté, dont ils ont enrichi le pays, dont ils ont la garde et dont ils savent pourtant bien ce qui en reste quand les hordes barbares ont passé quelque part ?... Les dragons de Bonaparte, entrant au couvent des Grâces, souillent du crottin de leurs chevaux, puis crèvent et détruisent, à coups de briques et à coups de sabre, le grand fresque de Léonard de Vinci : *la Cène*.

On frappe les Andrade, les Grimaux, les Stapfer parce que leurs protestations sont isolées et qu'on espère ainsi, par la terreur, arrêter l'élan des autres. Mais que, de toutes parts, les consciences libres, les âmes généreuses se lèvent et qu'elles parlent, hardiment... et ni les Brisson, ni les Bourgeois, ni les Cavaignac n'oseront passer outre à ces grandes voix enfin écoutées... Et vous verrez le cheval noir de la guerre civile broncher, comme un vieux cheval de fiacre, au seuil du temple, où vous aurez rallumé la lampe sacrée...

J'entends bien !... me disait un brave homme qui était venu me conter ses angoisses... mais rien ne nous presse... Il faut attendre encore... Plus tard !...

Trop tard !...
(Dans l'Aurore).

OCTAVE MIRBEAU.

Le maire un peu distrait d'une petite commune de la Marne visitait l'autre jour l'école communale des filles.

— Très bien, très bien, mon enfant, dit-il à une petite blondine, travaillez bien ; c'est en travaillant que vous deviendrez un homme !